



pHARe Programme de lutte contre
le harcèlement à l'école

MON ÉTABLISSEMENT S'ENGAGE CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE



Une communauté
éducative mobilisée

QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME PHARE ?

Un plan de prévention du harcèlement
à destination des écoles et des établissements
fondé autour de 5 piliers :

1. **Éduquer** pour prévenir les phénomènes de harcèlement.
2. **Former** une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
3. **Intervenir** efficacement sur les situations de harcèlement.
4. **Associer** les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
5. **Mobiliser** les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.

2 NIVEAUX DE LABELLISATION PHARE

1

pHARe1

LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS SIGNERONT UNE CHARTE DANS LAQUELLE ILS :

- s'engageront **pour 2 ans** à mettre en place le programme ;
- constitueront une **équipe ressource** de 5 personnels (en circonscription pour les écoles) en charge de l'application du protocole qui suivra la formation proposée par l'académie ;
- formaliseront un **protocole de traitement**, présenté en CECSE et au CVC, puis voté en conseil d'école ou en conseil d'administration et explicité aux familles, aux élèves et aux personnels ;
- mettront en place un **atelier de sensibilisation** pour les familles et les parents ;
- participeront aux **temps forts** du programme ;
- organiseront **10 heures d'apprentissages annuelles** pour les élèves du CP à la 3^e ;
- formeront une **équipe d'élèves-ambassadeurs** collégiens (minimum 10 élèves).



2

pHARe2

EN COMPLÉMENT DE PHARE 1, LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS :

- s'inscriront dans un **processus continu** de mise en place du programme ;
- mesureront le **climat scolaire**.



ÉDUCER À LA PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT GRÂCE À :

- un programme **gratuit** et à destination directe des écoles et des collèges ;
- un programme étendu aux **lycées** à titre expérimental à compter de la rentrée 2023 ;
- une **plateforme numérique** comportant les contenus pédagogiques et de formation, les ressources de présentation et les agendas dédiés, et mise à la disposition des superviseurs académiques, des pilotes et des personnels impliqués dans sa mise en œuvre au sein des structures.

LES TEMPS FORTS DU PROGRAMME

LA JOURNÉE NATIONALE NON AU HARCÈLEMENT

- Le premier jeudi qui suit les vacances d'automne (ou un autre jour de l'année au choix de l'établissement)

LE PRIX NON AU HARCÈLEMENT

- Un travail collectif à conduire au premier trimestre pour favoriser l'émergence d'une cohésion de groupe dès le début de l'année scolaire

LE SAFER INTERNET DAY

- Une journée consacrée aux bonnes pratiques numériques, au mois de février

TOUS ACTEURS DE LA RÉUSSITE DU PROGRAMME

DANS LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS PHARE

Une communauté protectrice engagée dans la mise en œuvre du programme PHARE :

- des équipes locales formées au repérage et à la prise en charge des situations ;
- des ambassadeurs collégiens acteurs de la prévention et lanceurs d'alertes ;
- des personnels, des parents et des partenaires des écoles sensibilisés.

AU RECTORAT

Un comité de pilotage du programme présidé par le recteur avec au moins 2 superviseurs académiques en charge de l'organisation de la formation des équipes ressources.

AU NATIONAL

- Une équipe en charge de l'animation du réseau des superviseurs et des 400 référents harcèlement, au sein de la mission de la prévention des violences en milieu scolaire ;
- 2 lignes de soutien aux victimes de harcèlement, le 30 20, et de cyberharcèlement, le 30 18.

Numéro d'appel national

→ 3020



**pour signaler
une situation de
harcèlement**

Service et appel gratuits

Numéro d'appel national

→ 3018



**pour signaler
une situation de
cyberharcèlement**

Service et appel gratuits

NON AU HARCÈLEMENT

www.nonauharcèlement.education.gouv.fr